

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 MARS 2014

Convocation du 05 MARS 2014

**PRESENTS : Mmes B. ANTZ – I. HEITZ - M.N. LAUER – Ch. SCHNEIDER
MM. J.M. GALEA – J. EBER –A. HELLMANN – S. HIRSTEL
M. MUTSCHLER - N. NIEDERGANG - A. PERRAUT – Ch. REIBEL - G. ZAEGEL**

ABSENT EXCUSE : M. F. JEHL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

**1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
20 FEVRIER 2014**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. TRAVAUX ONF : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (Assistance technique)

M. Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agricole-Forestière-Environnement présente la convention de maîtrise d'œuvre transmise par l'ONF et qui porte essentiellement sur des prestations d'encadrement de travaux patrimoniaux en régie ou en entreprise (assistance à la passation de commandes, organisation et suivi de chantier) et représente un coût de 2 400 € HT, soit 2 880 € TTC pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF
- D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 880 € TTC

3. COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCES ACCIDENTS AGRICOLES :

Le maire soumet aux conseillers l'extrait du rôle de l'année 2014 qui porte sur un montant de 18 858 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De payer la cotisation de 2014 de 18 858 € concernant la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles du Bas-Rhin par affectation du produit de la location du droit de chasse.

Il demande au maire d'exécuter cette décision.

4. PLU DE LA COMMUNE DE NORDHOUSE : Avis sur le projet de révision n°2 arrêté

Le maire fait état du courrier du 11/02/2014 de la commune de NORDHOUSE portant sur le projet n°2 du PLU arrêté qui est soumis au conseil municipal pour avis. Il rappelle également que par courriel du 04/03/2014 il a sollicité les conseillers à venir consulter, en mairie le projet du PLU concerné.

Il ouvre la discussion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

N'émet aucune remarque particulière sur le projet du PLU arrêté pour la commune de Nordhouse.

5. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE :

Le maire soumet aux conseillers le courrier du 27/02/2014 émanant de M. le Président du Conseil Général et portant sur le dispositif de montée en débit du réseau internet prévue pour la commune de Hindisheim qui prévoit la signature préalable d'une convention de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord sur le dispositif de montée en débit du réseau internet proposée pour la commune de Hindisheim et autorise le maire à signer la convention susvisée.

6. DIVERS

a/ Compte rendu de la séance du Conseil du 11 février 2014 de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : fait par M JM GALEA sachant qu'un exemplaire a été remis aux conseillers.

Les décisions les plus importantes étaient :

- * Octroi d'une subvention de 915 € à l'association Nordhouse Idées Déco dans le cadre de l'organisation de l'édition 2014 du « Marché de Pâques ».
- * Remplacement de la chaudière du gymnase Romain Rolland pour un coût de 34 568,67 € HT
- * Financement à hauteur de 50 % d'un poste d'éducateur de prévention à temps plein pour la mise en place d'actions de prévention précoce de la marginalisation et de la délinquance au niveau intercommunal.

b/ Arrêté préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce sanglier jusqu'au 15/06/2014 : La commune a été destinataire de cet arrêté qui fait l'objet d'un affichage depuis le 13/03/2014.

c/ Affaire HERRMANN : Le maire fait le point de la situation des dossiers actuellement encore en cours :

- Vente forcée de la propriété sise 218 impasse du Moulin : le recours de M. HERRMANN à l'encontre de l'ordonnance du 15/06/2010 a été rejeté par la Cour de Cassation en date du 17/10/2013. La vente forcée devrait intervenir dans les meilleurs délais.

- Par arrêt du 16/01/2014 la Cour d'Appel de Colmar a prononcé la condamnation de M. HERRMANN dans le cadre d'une procédure en correctionnelle dont le jugement a été rendu le 19/03/2013. Depuis cet arrêt M. HERRMANN a formulé un pourvoi en cassation.
- Suite à un jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 23/01/2013 qui rejette le recours de M. HERRMANN contre le titre de recettes relatif à l'opération de nettoyage du site du 14/01/2008, une requête en annulation a été formulée par M. HERRMANN auprès de la Cour d'Appel Administrative de Nancy. La procédure est pendante auprès de cette instance judiciaire et Maître SONNENMOSER assure la défense de la commune.

d/ Planning:

- 19 mars 2014 : Conseil de surveillance Hôpital Local
- 20 mars 2014 : Conseil surveillance CHE
- 23 mars 2014 : Scrutin Municipal 1^{er} tour
- 28 mars 2014 : Séance d'installation du nouveau conseil municipal
-

La séance est levée à 21 h 10